

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mardi 13 Septembre 2022

Personnes présentes, absentes, excusées et ayant donné pouvoir

Sont présents : M. Romain AUBERT, Bastien BARNEAUD, M. Marc CHARBONNIER, M. Robin CHARRIEAU, M. Stéphane CLERJON, M. Pierre-Michel ESTRAYER, M. Joël GALLICE, Mme Élodie MASSE, Mme Isabelle MATHIEU, Mme Sylviane MICHEL, M. Yvan MICHEL, Mme Élodie MILLIÈRE, Mme Éliane PAULET, M. Frédéric REYNAUD, M. Jean-Michel TRON, Benoît WILLAUMEZ.

Sont absents : Mme Nicole BOUCHACOURT, M. Michel CERIEZ, Mme Céline CHARBONNIER.

Sont représentés :

- Mme Élodie MASSE a le pouvoir de Nicole BOUCHACOURT
- M. Robin CHARRIEAU a le pouvoir de M. Michel CERIEZ
- M. Marc CHARBONNIER a le pouvoir de Mme Céline CHARBONNIER

Est désigné secrétaire de séance : M. Stéphane CLERJON

Les points à l'ordre du jour

1) Approbation du Compte-rendu de la séance du 12/07/2022,

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

2) Appels d'offres,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour l'appel d'offre du chemin de Saint Jean et du Tunnel du Lautaret.

Les membres de la Commission communiquent aux autres membres du Conseil, les résultats de l'analyse des offres.

Désignation	Entreprise	Montant de l'offre H.T
Chemin de Saint Jean	RICHARD Michel	73 175.00€

Désignation	Entreprise	Montant de l'offre H.T
Tunnel du Lautaret	La routière	499 944,68€

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

3) Programmes subventions,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement de **parking de la base nautique 1^{ère} partie** entre dans le cadre des opérations éligibles aux Amendes de Police du territoire année 2022. Le Maire propose de solliciter un financement à ce titre auprès des services du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence.

La réalisation de cette opération a été estimée en Août 2022 à 152 250,00 Euros H.T pour la partie travaux.

Le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence pour une intervention financière à hauteur de 30 000,00€.

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mardi 13 Septembre 2022

PLAN DE FINANCEMENT
AMENAGEMENT DE PARKING BASE NAUTIQUE 1ERE PARTIE

DEPENSES H.T		RECETTES	
		Conseil Régional FRAT 2021 (27,55%)	41 939,55€
		DSIL 2022 (13,49799%)	20 550,38€
		DETR 2022 (26,17%)	9 843,82€
Travaux d'aménagement de parking de la base nautique 1ere partie – Réaménagement de la partie actuelle	152 250,00 €	Amende de police	30 000,00 €
		Autofinancement	49 916,25 €
Total dépenses	152 250,00 €	Total recettes	152 250,00 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la rénovation de **la chapelle du Villaret** est à prévoir pour les prochains mois.

Ce projet peut s'inscrire aux demandes concernant les projets éligibles du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental d'Aides aux Communes (FODAC).

La réalisation de cette opération a été estimée en Septembre 2022 à 68 981 €uros H.T

Le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence pour une intervention financière à hauteur de 25% ou 8 300€ maximum, soit 10 080 €uros.

DÉPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Rénovation de la chapelle du Villaret	68 981,00 €	Conseil Régional – Plan concerté	22 690,00 €
		FODAC 2022	10 080,00 €
		Autofinancement	36 211,00 €
Total Dépenses	68 981,00 €	Total des Recettes	68 981,00 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

4) Recrutement DGS,

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que le recrutement au poste de Directeur Général des Services a été fructueux. Messieurs le Maire, Reynaud et Aubert ont sélectionné M. Garcier Laurent, habitant à Faucon de Barcelonnette. Une présentation à l'ensemble du personnel aura lieu pour son arrivée le 3 Octobre.

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mardi 13 Septembre 2022

5) Modification DHT poste adjoint technique -Réduction du temps de travail

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : garderie de l'école, surveillance de la cantine, ménages des écoles et du centre aéré.

Monsieur le Maire propose la création à compter du 17 Octobre 2022, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24/35^{ème}.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximale.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

6) Avenant N°2 à la Convention de participation aux frais de repas des enfants scolarisés à Seyne pour l'année scolaire 2021-2022

Monsieur le Maire donne lecture de l'Avenant N° 2-2021 de la convention de participation aux frais de repas des enfants scolarisés à Seyne-les-Alpes du 12/08/2022.

Il précise que pour l'année scolaire 2021-2022, la participation globale de la commune s'élève à : **15 111.65 Euros. (Quinze mille cent onze euros et soixante-cinq centimes)**

La participation aux repas des communes a été fixée par le Conseil Municipal de la commune de Seyne les Alpes comme suit :

↪ Pour les tarifs réduits :	3,90 € pour le premier enfant
	4,05 € pour le deuxième enfant
	4.15 € pour le troisième enfant et plus
↪ Pour les tarifs occasionnels	3,70 € pour le premier enfant
	3,85 € pour le deuxième enfant
	4,00 € pour le troisième enfant et plus

Le Maire donne lecture du décompte des repas facturés à la collectivité pour l'année scolaire 2021/2022.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

Stéphane CLERJON

